

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE
SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ (Groupe SOMELEC)

**Termes de Références pour le recrutement d'une assistance pour
l'Assainissement et la fiabilisation des comptes du Groupe SOMELEC avec
une formation et un accompagnement**

1. Contexte et justification

La Société Mauritanienne d'Electricité (Groupe SOMELEC) évolue dans un environnement exigeant, marqué par des normes comptables et financières de plus en plus rigoureuses. Ces dernières années ses comptes n'ont pas fait l'objet d'audit externe et des insuffisances ont été relevés dans l'arrêté des comptes, avec des enjeux liés à la mise à jour, à la fiabilité des données financières et à l'image reflétée par les comptes par rapport à la situation de l'entreprise ainsi que la conformité aux normes en vigueur (nationales et internationales).

Dans ce contexte, il est impératif d'assainir la situation tout en :

- Renforçant les processus comptables ;
- Garantissant une meilleure maîtrise des outils comptables et financiers ;
- Formant les équipes concernées pour garantir la qualité des arrêtés comptables ;
- Traitant les réserves et remarques des audits.

Ces efforts visent à fournir des états financiers fiables, à répondre aux exigences des parties prenantes et à soutenir la prise de décisions stratégiques.

A cet effet, le Groupe SOMELEC envisage de recruter un cabinet ou groupement de cabinet qui sera chargé d'assainir et de fiabilisé la situation des comptes du Groupe SOMELEC au 31 décembre 2024 tout en renforçant les capacités et procédures du Groupe SOMELEC afin de préserver la sincérité de ses comptes.

2. Objectifs du projet

2.1 Objectif général :

Assurer la mise à jour, la fiabilisation et la conformité des comptes de la société pour la période 31 décembre 2024, tout en renforçant les capacités des acteurs impliqués dans le processus d'arrêté comptable.

2.2 Objectifs spécifiques :

1. Faire un diagnostic complet de la situation des comptes ;
2. Analyser et mettre à jour les procédures comptables et règles de contrôle interne ;
3. Etudier et améliorer les schémas d'écritures des applications du système comptable de la SOMELEC ;

4. Examiner et améliorer le système de traitement de l'information comptable et financière de la SOMELEC ainsi que son archivage ;
5. Identifier et combler les lacunes dans les arrêtés comptables ;
6. Assainir les comptes ;
7. Traiter les remarques et réserves des commissaires aux comptes ;
8. Proposer et passer les écritures comptables nécessaires à la fiabilisation de la situation au 31 décembre 2024 ;
9. Mettre à jour les pratiques comptables en alignement avec les normes applicables (normes nationales) ;
10. Former et accompagner les équipes dans l'utilisation des outils et processus comptables mis à jour ;
11. Assurer la mise en place d'un cadre durable pour garantir la fiabilité des arrêtés comptables futurs,
12. Assurer la mise en place des procédures et mécanismes garantissant l'exhaustivité et la fiabilité des livres de comptes qui constituent la base de la préparation des états financiers de la SOMELEC et qu'ils sont établis pour refléter toutes les opérations financières de l'année ;
13. Une assurance que des contrôles internes adéquats ont été instaurés, tout en conservant des pièces justificatives de toutes les opérations.

3. Résultats attendus :

À l'issue de cette mission :

- Les comptes à fin décembre 2024, seront arrêtés de manière fiable et conforme aux normes applicables.
- Les processus d'arrêté comptable seront documentés, mis à jour et systématiquement appliqués.
- Les acteurs clés seront formés sur les meilleures pratiques comptables et les outils associés.
- Un guide opérationnel pour l'arrêté des comptes sera développé et partagé.
- Des mécanismes de contrôle interne renforcés seront en place pour garantir la qualité des états financiers.

4. Méthodologie et approche :

La méthodologie repose sur une démarche participative et structurée, en étroite collaboration avec les équipes de la société. Elle s'articulera en trois grandes étapes :

4.1 Phase 1 : Diagnostic et analyse des comptes

- Analyse des états financiers à fin 2023 et 2024.
- Identification des écarts, incohérences et non-conformités.
- Évaluation des processus actuels d'arrêté comptable et des outils utilisés.

4.2 Phase 2 : Assainissement, mise à jour et fiabilisation des comptes

- Correction des anomalies identifiées dans les états financiers.
- Mise en place ou mise à jour des procédures comptables en accord avec les normes nationales et internationales.
- Élaboration d'un cadre standardisé pour l'arrêté des comptes.

4.3 Phase 3 : Formation et accompagnement

- Organisation de sessions de formation théorique et pratique pour les acteurs concernés (équipe comptable et financière, auditeurs internes, etc.).
- Accompagnement sur le terrain lors de l'application des nouvelles procédures.
- Mise en place d'outils de suivi et de contrôle continu des arrêtés comptables.

5. Livrables attendus

Le consultant fournira les rapports suivants :

1. Rapport de diagnostic des comptes et des processus d'arrêté comptable ;
2. États financiers corrigés et fiables à fin 2024;
3. Manuel de procédures pour l'arrêté comptable;
4. Modules de formation et supports pédagogiques;
5. Rapport final de la mission avec recommandations pour le suivi.

6. Profil requis du prestataire ou expert

Le Consultant doit être un Cabinet d'Expertise Comptable indépendant capable de mobiliser une équipe d'experts de haut niveau.

Le consultant doit disposer :

- Avoir une expérience dans le domaine d'audit d'au moins 10 ans ;
- Avoir exécuté des missions d'audit des sociétés d'électricité au cours des 10 dernières années ;
- Avoir exécuté des missions d'audit des sociétés industriel au cours des 5 dernières années ;
- D'une expertise avérée en comptabilité et en normes locales, IFRS...;
- D'une expérience confirmée dans l'arrêté des comptes pour des sociétés du secteur énergétique ou industriel ;
- De compétences en formation et accompagnement d'équipes comptables et financières ;
- D'une connaissance approfondie des spécificités réglementaires et fiscales en Mauritanie ;
- D'une maîtrise des outils numériques et logiciels comptables.

Le personnel clé proposé proposer par le consultant devra avoir les profils qui suivent :

- un (01) Chef de mission expert-comptable diplômé disposant d'au moins dix(10) années d'expérience et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion comptables, financières, fiduciaire et audits des sociétés d'électricité;
- un (01) Auditeur senior, disposant au moins cinq (07) années d'expérience en audit comptable financière des sociétés similaires :
- trois (03) auditeurs expérimentés chargés de la mission disposant d'au moins trois (05) années d'expérience en cabinet, dans le domaine de l'audit ;
- un (1) Expert en Organisation, Système d'information et procédures ayant une expérience de plus de dix et avoir participé à des missions d'audit dans des société électricité.

7. Mode de sélection et rémunération

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) selon le règlement du Manuel de procédure de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE).

8. Calendrier de la mission :

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée à Cinq (5) mois, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

- Phase 1 : Diagnostic et analyse des comptes : 3 semaines ;
- Phase 2 : Assainissement, mise à jour et fiabilisation : 10 semaines ;
- Phase 3 : Formation et accompagnement : 6 semaines.

9. Conflit d'intérêt

Le bureau de Consultants est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.